



Vous faites intervenir un professionnel à votre domicile ?

### LE FONCTIONNEMENT

## Comment récupérer mon crédit d'impôt ?

Quels sont les différences de l'avance immédiate sur le crédit d'impôt entre avant et maintenant ?

**AVANT**  
JE DÉPENSE  
**200 €**

50% de crédit d'impôt (disponible l'année suivante)

- ✗ 50% de mon budget non disponible immédiatement
- ✗ Le crédit d'impôt différé d'un an
- ✗ Je faisais une avance de trésorerie

**AUJOURD'HUI**  
JE DÉPENSE  
**100 €**

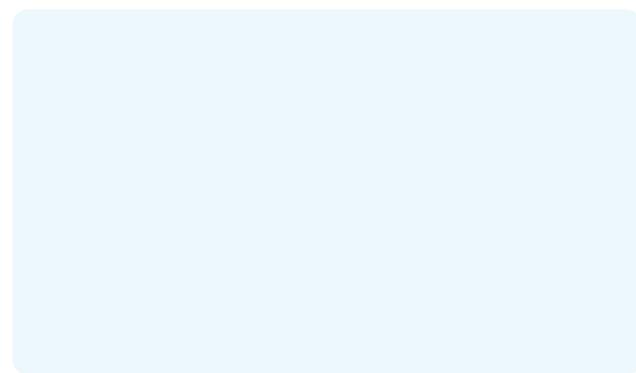
50% d'avance immédiate sur votre crédit d'impôt

- ✓ Plus d'avance de frais pour mes factures
- ✓ Je gère mieux mon budget
- ✓ J'augmente mon pouvoir d'achat

### MES CONTACTS

## Notre Entreprise

Pour toute demande de devis ou de renseignements sur nos prestations à domicile contactez nos équipes :



## La coopérative



**L'ÉQUIPE UNIPROS SE TIENT DISPONIBLE DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 20H**

[www.unipros.coop](http://www.unipros.coop)  
contact@unipros.coop  
01 89 71 48 25  
142 Rue de Rivoli 75001 PARIS  
Siren/SAP 850484650



**50%**  
De crédit d'impôt\*

Profitez de votre **Crédit d'impôt instantanément**

**L'avance immédiate**

**du crédit d'impôt**

**NOTRE ENTREPRISE EST ADHÉRENTE DE LA COOPÉRATIVE UNIPROS\***

*\*Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts*



**TÉMOIGNAGE**

Maintenant je n'ai plus de frais à avancer: je bénéficie de mon crédit d'impôt tout de suite, en temps réel, ce qui réduit mes dépenses de moitié !

**Sara, 35 ans**

## EN SAVOIR +

# L'avance immédiate du crédit d'impôt c'est quoi ?

### Puis-je en bénéficier ?

En faisant intervenir un professionnel à votre domicile, vous pouvez bénéficier d'une réduction ou crédit d'impôt de 50% sur le montant des prestations réalisées\*

### Quand en bénéficierai-je ?

Vous voulez profiter de votre avantage fiscal sans attendre l'année suivante ? C'est possible en souscrivant au service de l'avance immédiate !

Il s'agit d'un service optionnel gratuit et 100% en ligne proposé par l'♥️Urssaf

**MON CRÉDIT D'IMPÔT,**  
pour les services à la personne

**C'EST UNE**  
**FOIS PAR AN**  
*Immédiat !*

**VOTRE PRESTATION**  
**EST FACTURÉE**

**400 €**

**VOUS NE**  
**RÉGLEZ QUE**

**200 €**

En cas de doute sur l'éligibilité d'une prestation, Appelez-nous ou Contactez directement la coopérative UNIPROS

## LE FONCTIONNEMENT

**Dépensez 50 €**  
**Payez 25 €**

**TOUT EST DIT**

## Comment ça marche ?

- 1 Je m'inscris au service de l'avance immédiate en ligne via Unipros
- 2 J'active mon compte Urssaf
- 3 Mon professionnel réalise sa prestation à mon domicile
- 4 Je reçois ma facture de la part d'Unipros et l'accepte
- 5 L'Urssaf me prélève de 50% du montant de celle-ci.
- 6 Mon professionnel est reversé de la totalité par le biais de la coopérative.

**SIMPLE, RAPIDE ET ÉCONOMIQUE !**

## MON INSCRIPTION

# Comment m'inscrire à l'avance immédiate ?

L'inscription au dispositif de l'avance immédiate se fait en ligne par l'intermédiaire d'Unipros. Vous activez ensuite votre compte sur le site de l'Urssaf.



- 1 **Je m'inscris au dispositif auprès d'Unipros**
  - + Je remplis les informations demandées sur mon espace personnel Unipros ou lors de la création de celui-ci.
  - + Unipros se charge de transmettre la demande d'inscription à l'Urssaf, qui vérifie auprès de l'administration fiscale mon éligibilité au service.
- 2 **J'active mon compte Urssaf**
  - + Je reçois un mail de l'Urssaf pour activer mon compte sur *particulier.urssaf.fr*
  - + Je configure mon mot de passe
  - + Je me connecte à mon espace et valide les informations personnelles
- 3 **Votre inscription est terminée**  
Vous bénéficiez du service !



**Un doute ?**  
**CONTACTEZ-NOUS !**

